

POLITIQUE D'ÉVALUATION

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉCOLE LA VOIE

Année scolaire : 2012-2013

Buts de l'évaluation

- Soutenir et encourager l'apprentissage des élèves en fournissant une rétroaction sur le processus d'apprentissage
- Orienter, renforcer et améliorer le processus d'enseignement
- Évaluer les élèves tout au long de leur apprentissage afin d'identifier leurs difficultés et d'orienter le processus d'apprentissage en fonction de leur besoins

Tirés du document : Le Programme de premier cycle secondaire : des principes à la pratique p. 49

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

NORMES D'ÉVALUATION	MODALITÉS D'APPLICATION
<p>La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation de l'école québécoise et est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle, l'équipe disciplinaire et l'enseignant.</p> <p>Programme international : la planification respecte les exigences du BI et est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle, l'équipe-disciplinaire et l'enseignant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire conçoit un modèle de planification qui décrit les principaux éléments à intégrer dans la planification de l'évaluation des apprentissages en se référant à la progression des apprentissages. • Programme international : l'équipe d'enseignants établit une planification verticale spécifique à chaque matière, pour les attentes en matière d'apprentissage pour chacune des aires d'interaction et une planification horizontale pour l'aire apprendre à apprendre. • Projet personnel : dès la 1^e secondaire, les enseignants planifient des activités en vue du projet personnel de 5^e secondaire. • L'équipe disciplinaire établit une planification globale de l'évaluation. Cette planification comporte entre autres, les principales compétences et critères d'évaluation selon les cadres d'évaluation, les situations d'apprentissage et d'évaluation communes dans l'année. • Programme international : Les équipes disciplinaires s'assurent que leur planification permette d'atteindre les objectifs globaux et spécifiques de leur groupe matière. • À partir de la planification globale de l'équipe disciplinaire, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.
<p>La planification de l'évaluation tient compte de l'aide à l'apprentissage en cours d'année et de la reconnaissance des compétences en fin d'année.</p> <p>Programme international : la planification de l'évaluation tient compte de l'aide à l'apprentissage en cours d'année et de la reconnaissance des niveaux des objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire établit les exigences reliées aux critères d'évaluation issus des cadres d'évaluation. • Programme international : L'équipe disciplinaire établit les exigences reliées aux critères d'évaluation et aux objectifs intermédiaires du programme. • L'équipe disciplinaire établit la stratégie d'évaluation

<p>intermédiaires en fin d'année.</p>	<p>aux fins de reconnaissance des compétences en fin d'année (situation d'évaluation commune locale ou institutionnelle), et peut se référer aux échelles des niveaux de compétence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des élèves, l'équipe disciplinaire bonifie la planification globale à l'aide des mesures de soutien.
<p>La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.
<p>Les enseignants déterminent les principales évaluations prévues au cours de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments retenus sont consignés dans un tableau annexé aux normes et modalités d'évaluation de l'école. • Ce tableau constitue le résumé à transmettre aux parents en début d'année scolaire.
<p>Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par les enseignants.</p> <p>Programme international : les objectifs intermédiaires, à partir des critères d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par les enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque niveau et pour chaque étape, les enseignants préparent un tableau présentant les résultats à communiquer dans chaque matière aux étapes 1 et 2 du bulletin scolaire. • Ce tableau est annexé aux normes et modalités d'évaluation de l'école.
<p>La planification globale de l'évaluation prévoit des tâches permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et d'évaluer leur mobilisation, conformément aux cadres d'évaluation des apprentissages.</p> <p>Programme international : la planification globale de l'évaluation prévoit des tâches permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et d'évaluer leur mobilisation, conformément aux objectifs et aux critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant choisit ou élabore des tâches permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et leur mobilisation en tenant compte des critères d'évaluation prescrits. • Programme international : l'enseignant élabore des unités de travail qu'il consigne dans les plans de travail en suivant le processus de planification des unités de travail du Programme de 1^{er} cycle secondaire (aire

d'évaluation.	d'interaction, question directrice, concepts importants, objectifs intermédiaires, critères d'évaluation...).
La planification tient compte des compétences pour lesquelles des commentaires doivent être formulés à la section 3 du bulletin aux étapes 1 et 3.	<ul style="list-style-type: none"> Les compétences choisies font l'objet d'un commentaire au 1^{er} et au 3^e bulletin.

PRISE D'INFORMATIONS ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES	
NORMES D'ÉVALUATION	MODALITÉS D'APPLICATION
La responsabilité de la prise d'information et l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (grilles, listes de vérification, etc.). En cours d'apprentissage, l'élève est associé à la prise d'information en vue de son évaluation. Programme international : en cours d'apprentissage, l'élève est associé à la prise d'information en vue de son évaluation (journal de bord). Pour certains élèves dont la situation est particulière, la prise d'informations et l'interprétation des données relèvent d'une équipe multidisciplinaire composée d'enseignants et de professionnels des services complémentaires.
La prise d'informations se fait en cours d'apprentissage par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.	<ul style="list-style-type: none"> Les enseignants se rencontrent pour mettre en commun leurs outils de consignation et de prise d'informations. Au cours des activités régulières de la classe, l'enseignant recueille et consigne de façon continue des données variées, pertinentes et en nombre suffisant. L'enseignant a recours à des moyens informels (observation, questions, etc.) et formels (grilles d'évaluation, productions des élèves, etc.) pour recueillir et consigner des données en fonction des critères issus des cadres d'évaluation.

	<ul style="list-style-type: none"> • Programme international : L'enseignant a recours à différents outils de consignation informels (fiches anecdotiques, continuum, listes de contrôle, journal de bord) et formels (grilles d'évaluation, examens, compositions, recherches, présentations) pour recueillir et consigner des données afin de permettre de documenter l'apprentissage en vue de réaliser une évaluation sommative générale. • L'enseignant conserve des travaux en vue du projet personnel de 5^e secondaire. • L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche. • L'enseignant adapte ses moyens de prise d'informations pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves.
<p>L'interprétation des données est critériée et tient compte des besoins de tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire adopte une interprétation commune des exigences liées aux critères issus des cadres d'évaluation, notamment en précisant des éléments observables. • Programme international : l'équipe disciplinaire adopte une interprétation commune des énoncés qui figurent dans les descripteurs des critères d'évaluation. • L'équipe disciplinaire adopte une interprétation commune de la progression des apprentissages. • Programme international : les enseignants utilisent ces énoncés pour élaborer des critères modifiés alignés sur les objectifs intermédiaires (années 1 à 4). • L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères, exigences, etc.) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation. • En cours d'année, l'enseignant compare la situation de l'élève aux exigences liées aux critères d'évaluation

	<p>issus des cadres d'évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En fin de cycle ou en fin d'année, l'enseignant peut utiliser les échelles des niveaux de compétence pour comparer la situation de l'élève aux attentes définies par la Programme de formation.
Les résultats communiqués au bulletin reflètent l'atteinte des exigences.	Les enseignants utilisent des grilles d'évaluation communes pour les principales évaluations dans chaque discipline.

JUGEMENT	
NORMES D'ÉVALUATION	MODALITÉS D'APPLICATION
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres membres de son équipe disciplinaire et de son équipe-école.	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. • Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève partagent leur information sur ses apprentissages et posent un jugement ensemble.
Les compétences disciplinaires sont des objets d'évaluation sur lesquelles un jugement est porté. Programme international : les objectifs intermédiaires et les critères d'évaluation sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire discute de sa compréhension des critères d'évaluation issus des cadres d'évaluation et des attentes de fin de cycle ou de fin d'année. • Programme international : l'équipe disciplinaire discute de sa compréhension des énoncés des critères d'évaluation modifiés (années 1 à 4) et des objectifs intermédiaires.
En cours d'apprentissage, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève et en fin d'année sur l'état de développement des compétences disciplinaires. Programme international : en cours d'apprentissage, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève et en fin d'année sur l'atteinte des objectifs intermédiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant porte un jugement à partir des données pertinentes, suffisantes et variées qu'il a recueillies et interprétées à l'aide d'instruments formels et informels. • En cours d'année, l'enseignant porte un jugement sur l'état des apprentissages de tous ses élèves en fonction des balises fixées.

	<ul style="list-style-type: none"> • En cours d'apprentissage et en fin d'année d'enseignement, l'enseignant porte un jugement sur le développement des compétences disciplinaires en analysant les traces recueillies en fonction des critères d'évaluation issus des cadres d'évaluation. • Programme international L'enseignant détermine d'abord les notes selon les critères du PPCS et les convertit ensuite en notes pour le bulletin national.
<p>Le jugement en fin d'année scolaire se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin de l'année scolaire, l'enseignant utilise les critères issus du cadre d'évaluation pour tous les élèves. • Programme international : en fin d'année scolaire, l'enseignant détermine le niveau final de chaque élève pour tous les critères de sa discipline.

Document

DÉCISION-ACTION EN COURS D'APPRENTISSAGE

NORMES D'ÉVALUATION	MODALITÉS D'APPLICATION
En cours d'année, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	<ul style="list-style-type: none">• L'équipe disciplinaire établit un ensemble d'actions de régulation à exploiter dans la classe et à l'intérieur du cycle (stratégies d'intervention, regroupements ponctuels, accompagnement de l'orthopédagogue, etc.).• L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.• L'équipe disciplinaire organise des activités de régulation (ateliers, groupes de besoins, groupes d'enrichissement, etc.) pour tenir compte de la situation de tous les élèves.
Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève en cours de cycle.	<ul style="list-style-type: none">• L'équipe disciplinaire détermine les moments d'échange et les données à communiquer pour assurer le suivi des apprentissages de l'élève d'une année à l'autre du cycle.• À la fin de l'année scolaire, les enseignants et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages l'année suivante.

COMMUNICATION EN COURS ET EN FIN DE CYCLE

NORMES D'ÉVALUATION	MODALITÉS D'APPLICATION
D'autres moyens de communication que le bulletin sont utilisés en cours de cycle par les enseignants.	<ul style="list-style-type: none">• Deux rencontres de parents sont organisées durant l'année scolaire à la 1^{re} et 2^e étape.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un bulletin est transmis aux parents à chacune des 3 étapes de l'année scolaire. • En début d'année, l'école informe les parents sur les formes de communication et les moments retenus pour communiquer l'état des apprentissages.
L'équipe-école choisit la forme de la première communication écrite autre qu'un bulletin.	<ul style="list-style-type: none"> • Le document sera envoyé aux parents par la poste.
Un résultat est communiqué pour chaque discipline à chacune des 3 étapes.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire cible, s'il y a lieu, les compétences ou volets qui font l'objet d'une appréciation au bulletin scolaire durant une période d'apprentissage donnée. • Programme international : l'équipe disciplinaire cible, s'il y a lieu, les critères et objectifs qui font l'objet d'une appréciation au bulletin scolaire durant une période d'apprentissage donnée.
Les compétences (autres que disciplinaires) ciblées par l'équipe disciplinaire font l'objet d'un commentaire dans le bulletin.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire cible les compétences qui feront l'objet d'un commentaire dans le bulletin scolaire à la 1^{re} et 3^e étape.

QUALITÉ DE LANGUE

NORMES D'ÉVALUATION	MODALITÉS D'APPLICATION
La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe disciplinaire détermine les critères et les attentes disciplinaires reliées à la qualité de la langue dans l'ensemble des disciplines. • Les enseignants précisent aux élèves les critères relatifs à la qualité de la langue dans toutes les situations.
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe-école détermine les attentes relatives à la qualité de la langue dans l'ensemble des activités scolaires et parascolaires. • Les élèves sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.

Document de travail